

CICR

Note sur la création d'une Institution judiciaire internationale propre à prévenir et à réprimer les infractions à la Convention de Genève / par Gustave Moynier

Document type:	Article
Subtype of document:	Ancien fonds Exposé Tiré à part
Title:	Note sur la création d'une Institution judiciaire internationale propre à prévenir et à réprimer les infractions à la Convention de Genève
Host item entries:	Bulletin international des sociétés de secours aux militaires blessés,
Author zone:	par Gustave Moynier
Language(s):	fre
Abstract:	En vue de compléter la Convention de 1864 et permettre de donner une suite pénale aux violations du droit, proposition pour la création d'un appareil judiciaire ad hoc, dont la constitution d'un tribunal de 5 membres auquel seraient soumis les cas litigieux. Présentation d'un projet en 10 articles pour la constitution de ce tribunal qui serait chargé de sanctionner les infractions graves à la Convention de 1864.
Keyword in French:	CONVENTION DE 1864 DROIT INTERNATIONAL PENAL MILITAIRE DROIT INTERNATIONAL PENAL JURIDICTION INTERNATIONALE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC INFRACTION
Keyword in English:	1864 CONVENTION INTERNATIONAL MILITARY CRIMINAL LAW INTERNATIONAL CRIMINAL LAW INTERNATIONAL JURISDICTION PUBLIC INTERNATIONAL LAW BREACH
Authors:	Moynier, Gustave Séance du Comité international de secours aux militaires blessés (3 janvier 1872 : Genève)
Go to:	Bulletin international des sociétés de secours aux militaires blessés / publ. par le Comité international de la Croix-Rouge Bulletin international des sociétés de secours aux militaires blessés [No 9-16, octobre-juillet 1871-1873] / publ. par le Comité international de la Croix-Rouge

Call number	Disposability / Due date
Réf. MOU 1 (1863-1883)	Not for loan
AF 622	Not for loan
AF 622	Not for loan